

Infractions environnementales : Près de 20 000 affaires traitées sur le 1er semestre

Dossier de la rédaction de H2o
September 2014

Dans

le cadre de la lutte contre les infractions environnementales, les autorités chinoises ont traité 19 289 affaires au cours du premier semestre de l'année, a annoncé mardi le ministre chinois de la Protection de l'environnement. Les contrevenants ont été condamnés à une amende totale de 743,25 millions de yuans (121 millions de dollars), a-t-on appris d'un communiqué du ministre.

Selon les statistiques du

ministère, la province du Zhejiang (est du pays) arrive en tête avec plus de 4 000 affaires traitées et un montant total des amendes de 187,22 millions. Dans les six autres régions, dont Beijing, le Hebei et le Jiangsu, respectivement plus de 1 000 contrevenants ont été punis. La majorité des affaires impliquaient des violations dans l'évaluation de l'environnement, ainsi que la pollution de l'eau, de l'air, sonore et le déversement de déchets solides.

Les autorités de l'environnement à

tous les niveaux ont transmis aux autorités policières 861 cas de crimes environnementaux présumés, dont le déversement de métaux lourds et de polluants organiques persistants.

Xinhua - 24-09-2014